

## COMMUNE DE LAUSSONNE

<p style="text-align: center;"><b>PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2022 A 20 H 30</b></p>
--

*Date de convocation : 18 / 10 / 2022*  
*Effectif légal du conseil municipal : 15*

*Présents :*

	Rémy BENOIT	X	Guillaume HABOUZIT
X	Fernand CHAIZE	X	Audrey IACONA
X	Marie-Hélène CHAPUIS	X	Gérard MIALON
	Séverine CHAPUIS	X	Michel MIRMAND
X	Sandrine EXBRAYAT	X	Odile ROMIEU
X	Franck FARGIER	X	Alain SABATIER
X	Teddy GARDES	X	Sylvie SAGNARD
X	Émilie ARSAC		

**Absent(s) : 1**

**Excusé(s) représenté(s) : 1**

*M. Rémy BENOIT représenté par M. Guillaume HABOUZIT*

**Secrétaire de séance : Mme Emilie ARSAC**

### ORDRE DU JOUR

- 1 Modification délibération pour le passage à la M57 (développé sans fonction)
- 2 Modification délibération Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire :  
modification des statuts
- 3 Délibération éclairage public
- 4 Désignation du correspondant incendie et secours
- 5 Choix destination vente ou location « maison 26 rue des Bouleaux »
- 6 Décision modificative virement de crédit
- 7 Délibération dénomination voirie communale ( adressage )
- 8 Questions diverses :
  - réservation cantine
  - nouveau employé communal
  - repas des plus de 70 ans

---

#### 1 . Modification délibération pour le passage à la M57 (développée sans fonction)

Le Maire expose qu'il y a lieu de compléter la délibération prise lors du dernier C M du 08 /09 2022 en ajoutant *M 57 développée sans fonction*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix Pour , 0 Contre , 0 Abstention décide d'appliquer à partir du 1er janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M**

## **57 développée sans fonction par nature pour l'ensemble des budgets M 14 de la collectivité**

### **2 . Modification délibération Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire : modification des statuts**

Le Maire expose que par délibération du CM du 17 / 05 / 2022 notre collectivité a décidé d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire . Depuis les services du Département ont apporté quelques correctifs et amendements afin d'élargir le périmètre des membres aux syndicats mixtes fermés, aux organismes partenaires du Centre de Gestion et d'augmenter le nombre de représentants au sein du collège du Département et du collège territorial ( + 11 afin de représenter les 11 EPCI)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix Pour , 0 Contre , 3 abstentions approuve les projets de statuts de l'agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire**

### **3 . Délibération éclairage public**

Le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre . Vu aussi le contexte actuel de l'augmentation du coût de l'énergie et de la préservation de l'environnement, le maire propose la coupure de nuit de l'éclairage public route du Mont et Capatel, soit 11 lampes .Pour cela , il est nécessaire de faire des travaux et poser 2 horloges, ce qui représente un coût de 2500 € HT soit 1500 € à la charge de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix Pour, 0 Contre , 0 Abstention approuve le principe de couper l'éclairage public une partie de la nuit et donne délégation au Maire pour prendre l'arrêter de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et dont la publicité sera faite le plus largement possible.**

### **4 . Désignation du correspondant incendie et secours**

Le Maire expose qu'il est nécessaire de nommer parmi les membres du CM un correspondant Incendie et Secours .

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme M Guillaume HABOUZIT correspondant Incendie et Secours de la commune de Laussonne**

### **5 . Choix destination vente ou location « maison 26 rue des Bouleaux »**

Le Maire expose que le C M doit se prononcer sur la vente ou la location de la maison sise au 26 rue des bouleaux qui appartient au domaine privé communal .

Les dépenses indispensables pour remettre en location seront élevées , une estimation du bien a été réalisée par un cabinet immobilier , soit 170 000 € (+ ou - 5 % )

**Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal par 12 voix Pour, 1 contre, 1 abstention valide la décision de vendre ce bien et autorise le Maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette décision .**

### **6 . Décision modificative virement de crédit**

Le Maire expose que vu la délibération du 12 / 04 / 2022, portant au vote du budget primitif commune 2022, il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres et section du budget principal .

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix Pour, 0 Contre , 3 Abstentions accepte d'apporter au BP Commune les transferts de crédits équilibrés en dépenses et en recettes et autorise la décision modificative N°3**

#### **7 . Délibération dénomination voirie communale ( adressage )**

Le Maire invite le Conseil à valider les noms donnés aux rues et places publiques . Il convient pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation .

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix Pour, 0 Contre , 0 Abstention approuve le plan d'adressage établi**

#### **8 . Questions diverses :**

- **réservation cantine**

Progressivement le système de réservation et de paiement par tickets sera remplacé par un paiement par titre établi chaque fin de mois .

- **nouveau employé communal**

Depuis le 17 octobre, par l'intermédiaire de ADEF-emploi, nous avons recruté Guillaume SABATIER comme agent technique jusqu'au 30 Décembre 2022

- **repas des plus de 70 ans**

Il aura lieu le jeudi 8 décembre à la salle des fêtes. C'est l'auberge des Planchas qui prépare le repas . Tous les conseillers municipaux y sont conviés .

,

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30**